

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La commande de l'éclairage est réalisée au moyen de cellules crépusculaires. Une cellule commande chacun des trois groupes. De façon à obtenir une équivalence sur l'ensemble de la surface d'un étage, des cellules différentes commandent les zones sud et nord.

Luminaires et faux-plafonds

Le niveau d'éclairage fixé dès le début des études est de 700 à 800 lux. Les surfaces importantes par niveau, en équipement libre, imposent des précautions particulières pour maintenir une certaine fantaisie dans le plafond.

Il est en effet important que, pour une surface libre de 1414 m² possible, une diversité d'apparence soit maintenue. S'ajoutant au problème d'éclairage, les problèmes de ventilation et d'acoustique doivent être traités directement. De ce fait le choix s'est porté sur un plafond en dents de scie, avec un luminaire 65 W/33 au fond de chaque dent.

Le luminaire est combiné avec une reprise d'air de ventilation, le faux-plafond étant en dépression. En cas d'équipement de détecteur de fumée, le luminaire 65 W est remplacé par un luminaire 40 W/33 et l'extrémité du caisson est équipée d'un support pour le détecteur. La forme des cônes a été étudiée pour que la limite de vue d'un tube, en position assis, soit de 30°. Cette combinaison luminaire et plafond donne un résultat très satisfaisant, aussi bien du point de vue rendement lumineux que de celui de l'aspect général, très varié par les reflets et les ombres. Le coût au m² est de plus extrêmement intéressant (fig. 23).

Adresse de l'auteur :

Charles Perrottet
Chemin des Croisettes 10
1066 Epalinges

Bibliographie

Raum-Geometrie, par Imre Pal. (Géométrie descriptive de l'espace en application pour la technique.) Edition : Akadémiai Kiado, Budapest, 1974. — Un volume de 176 pages, 555 illustrations bicolores. Prix : Fr. 50.—.

La géométrie descriptive, ainsi que l'algèbre, est une des bases de la conception technique. L'auteur démontre dans sa géométrie de l'espace en stéréométrie de nombreux corps élémentaires, ainsi que leur application dans les domaines de la statique, en chimie, pour des grilles de cristaux, en génie civil et en construction de machines. En se servant d'une lunette de lecture vert-rouge on a la surprise de voir que les anaglyphes, tels que molécules, corps de rotation avec intersection, toitures, coupoles et même des immeubles s'élèvent de la planche. Ils se présentent en trois dimensions déployées sous la forme d'un modèle tangible. Le client d'un architecte n'aurait plus la peine de s'imaginer l'effet spacieux d'un bâtiment d'après des projections en plan. La stéréométrie lui résume la configuration. E. G.

Informations SIA

Congrès sur le droit de la construction

Fribourg, 10-12 mars 1975

Session en allemand : 10-11 mars 1975.

Session en français : 11-12 mars 1975.

Ce congrès sur les questions actuelles de droit en matière de construction est organisé en commun par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

L'Université de Fribourg était particulièrement indiquée pour organiser un tel congrès, puisque tous ces domaines de spécialisation y font l'objet de cours donnés par deux professeurs dont l'un est de langue française, l'autre de langue allemande. Au congrès, les matières feront également l'objet d'exposés parallèles par différents conférenciers. La seule exception sera le professeur L. Schürmann, qui s'exprimera, en allemand seulement, sur les lignes directrices du droit de l'aménagement du territoire. Ainsi s'explique le programme du congrès, qui prévoit deux sessions : l'une en allemand le lundi 10 et le mardi 11 mars, l'autre en français le mardi 11 et le mercredi 12 mars.

Sont invités à cette rencontre non seulement les collègues ingénieurs et architectes, mais également tous ceux qui sont mêlés de près ou de loin à la construction et à l'aménagement du territoire : membres des autorités, juristes, entrepreneurs, et autres intéressés, qui trouveront à Fribourg le meilleur des accueils.

Programme de la session en français

Mardi 11 mars : *Droit public*

9 h. 30 Ouverture. Prof. M. Macheret : « Législation et réalité dans le domaine du droit de construire (droit public) ».

Prof. P. Moor : « La participation des administrés dans les procédures d'aménagement du territoire et de police des constructions ».

14 h. Prof. L. Schürmann : « Grundzüge des Raumplanungsgesetzes ».

15 h. 15 Séminaires.

Mercredi 12 mars : *Droit privé*

9 h. 30 M. Beaud : « La norme SIA n° 118 révisée : 'Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction' ».

Prof. J. Tercier : « La garantie des défauts dans le contrat d'entreprise ».

14 h. Prof. H. Deschenaux : « La responsabilité extra-contractuelle des participants à la réalisation d'une construction ».

15 h. 15 Séminaires.

17 h. 30 Apéritif dans la halle d'honneur.

Le congrès aura lieu dans les locaux de l'Université Miséricorde, à Fribourg. Finance de congrès : Fr. 220.—.

Inscriptions jusqu'au 31 janvier 1975 au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich. Téléphone (01) 36 15 70.

Voyage au Mexique

La section bâloise de la SIA organise, du 1^{er} au 13 mars 1975, un voyage par avion au Mexique auquel peuvent participer les membres, leur famille et d'autres intéressés éventuels. Le voyage est centré sur des visites d'intérêt historique et artistique, mais offre également des possibilités de flâneries et de bains de mer.

Le programme prévoit notamment les visites suivantes : cité de Mexico et ses musées, Teotihuacan (pyramides aztèques, basilique de Guadalupe), Palenque (ancienne capitale maya), Merida-Chichen Itza, Uxmal-Kabah (architecture maya), Oaxaca (emplacements d'intérêt

archéologique zapotèque et mixtèque), Mitla (marché dominical, capitale mixtèque), Monte Alban (musée, cathédrale, couvent), Acapulco (baignade dans le Pacifique).

Programme et formule d'inscription chez M. E. Jehle, ingénieur SIA, Esterlistrasse 9, 4133 Pratteln (tél. bureau : 061 32 50 51). Prix forfaitaire : Fr. 3700.— par personne, sous réserve de modifications éventuelles. Délai d'inscription : 1^{er} février 1975.

Communications SVIA

Appel aux membres

L'Office régional de réadaptation professionnelle du canton de Vaud nous signale le cas d'un architecte parmi ses assurés : ce collègue, architecte diplômé de l'Université de Budapest, reconnu par le Conseil d'Etat vaudois en 1966, est frappé d'une invalidité l'empêchant de travailler en dehors de son domicile, à Lausanne. Handicapé pour les travaux de dessin, il est encore capable d'effectuer des tâches administratives requérant de bonnes connaissances d'architecture, comme l'établissement d'avant-métrés, le contrôle de factures, etc. Il a la possibilité de se déplacer en voiture et d'aller chercher et rapporter des travaux éventuels.

La SVIA souhaite vivement que ce collègue, marié et père de deux enfants, trouve parmi les abonnés du *Bulletin technique* la ou les personnes pouvant lui offrir une occupation. Merci d'avance !

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Fattebert, Office régional de réadaptation professionnelle du Canton de Vaud, av. Juste-Olivier 2, 1006 Lausanne.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du groupe des ingénieurs

Lausanne, jeudi 20 février 1975

L'assemblée générale ordinaire aura lieu à 18 h. 15, à l'avenue Jomini 8, Salle de conférences (rez gauche), à Lausanne, et sera suivie, à 20 h. environ, d'un repas en commun au Château d'Ouchy.

Prix, service compris, Fr. 29.—

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du GI du 7 février 1974.
2. Rapport du président.
3. Candidatures :
M. Doumet Dimitri, ingénieur civil, inscrit au REG (Parrains : MM. Pierre Fallet et Philippe Zorzi.)
M. Sotornik Jaroslav, ingénieur civil, inscrit au REG (Parrains : MM. Eugen Bergher et Jean-Pierre Leyvraz.)
4. Elections au Comité de Groupe :
MM. Raad Fawaz, ingénieur civil ;
Schenk Bernard, ingénieur rural.
5. Programme d'activité 1975.
6. Information générale sur le REG (Registre suisse des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens), par M. Eric Musy.
7. Propositions individuelles et divers.

Le président du Groupe : R. NERI.

Assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes

Lausanne, 18 février 1975

L'assemblée générale du Groupe se tiendra le mardi 18 février 1975, à 17 h. 15, au Restaurant du Vieux-Lausanne, rue Pierre-Viret 6, à Lausanne.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 1974.
2. Rapport d'activité.
3. Elections et réélections.
4. Divers. — Discussion sur la situation économique en vue de l'assemblée générale extraordinaire des membres SVIA du 27 février 1975, sur ce sujet.

L'assemblée sera suivie d'un apéritif et d'un repas en commun dès 20 heures.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 12 et 14 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 4 des annonces

Informations diverses

Immeubles administratifs et commerciaux Place Chauderon, Lausanne

Équipement de cuisine

A noter que la réalisation des équipements de cuisine, centre vital d'un restaurant, a été confiée à une entreprise de Suisse romande en plein essor, la Société Ercal SA, qui a également réalisé à Lausanne le SILBERKUGEL Mövenpick et, dans le cas particulier, le Pigalle. Le système à « vue du client » permet d'assurer un service rapide, avec une carte très variée. Cette installation s'intègre par ailleurs parfaitement avec le cadre de ce restaurant, conçu par M. Godio, à la fois exploitant, propriétaire et architecte.

Parking géré par microprocesseur

Pour conserver la conception ultra-moderne du bâtiment, la Caisse de pension du personnel de la commune de Lausanne a mandaté une société d'électronique pour réaliser un dispositif de parking entièrement géré par un microprocesseur.

De conception révolutionnaire, le dispositif gère automatiquement le parking. La gestion de base est mixte, c'est-à-dire pour les usagers à l'heure (tickets) et abonnés. Les abonnés disposent d'une clé que le microprocesseur analyse pour faire respecter les contrats. Ce dispositif permet d'appliquer tous les abonnements à la demande : 24/24 h., 12/24 h., le matin, l'après-midi, la nuit, ou même certaines heures de certains jours de la semaine. L'abonné d'un parking de Lausanne peut présenter sa clé dans un autre parking utilisant le même dispositif : il n'a pas besoin de retirer de ticket et bénéficie d'un rabais. Dans le cas où l'abonné dépasse les limites de son contrat, il doit présenter sa clé à la caisse automatique et payer le dépassement. La caisse automatique accepte toutes les pièces du pays et rend la monnaie.

Les tickets sont distribués au conducteur de la même manière que dans les parkings conventionnels ; néanmoins, dans ce système, lorsqu'un usager du parking reçoit une gratuité temporaire, son hôte ajoute une perforation complémentaire sur le ticket. Cette perforation complémentaire sera interprétée par la centrale et déduira automatiquement la somme offerte du total à payer.

La centrale est munie d'une imprimante rapide qui tient à jour les comptes de gratuités de chaque commerçant. Cette imprimante a entre autres fonctions de dresser les procès-verbaux de toutes les situations importantes de la journée : rupture de courant, pannes, levées de caisses, totalisations, etc.

Cette nouvelle conception permet non seulement d'obtenir un prix très bas à la construction, mais par sa version modulaire garantit l'application rigoureuse de n'importe quel cahier des charges de la société gérante.